



Déclaration liminaire devant Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes

Mario Dion – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 1 mai 2018

Introduction

Monsieur le Président et honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître dans le cadre de votre examen du Budget principal des dépenses du Commissariat pour l'exercice 2018-2019.

Je suis accompagné de Sandy Tremblay, directrice de la gestion corporative et dirigeante principale des finances.

Cela fait maintenant presque quatre mois que j'occupe le poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Lorsque je suis arrivé au Commissariat en janvier, j'ai pu constater que M^{me} Dawson, sans surprise, l'avait doté de structures et de processus efficaces et d'un personnel compétent et dévoué.

J'ai donc le loisir de simplement poursuivre l'amélioration ce qui a déjà été instauré. Dans cette optique, j'ai l'intention de mettre l'accent avant tout sur des changements qui sont nécessaires.

Je voudrais souligner que le Commissariat avait déjà présenté son budget principal des dépenses lorsque je suis entré en fonction. Je n'ai pas jugé nécessaire de demander la révision du montant de 6,9 millions de dollars qui avait été demandé.

Afin de vous expliquer le contexte qui nous amène à ce montant, je vais aborder les priorités du Commissariat en fonction de la manière dont je compte m'acquitter de mon mandat.

Énoncé de mission

L'approche préconisée par le Commissariat sous ma direction est exposée dans le nouvel énoncé de mission adopté il y a deux mois. En voici le libellé :

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique encadre et conseille, de façon indépendante et avec rigueur et cohérence, les députés et titulaires de charge publique fédéraux, mène des enquêtes et, au besoin, a recours aux sanctions appropriées en vue d'assurer le respect intégral du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* et de la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Le Commissariat est une institution qui joue un rôle important, c'est-à-dire celui de renforcer la confiance des Canadiens envers les députés élus et les titulaires de charge publique nommés. Cet énoncé de mission reflète notre responsabilité d'appliquer deux régimes, distincts malgré leurs ressemblances, et les divers moyens, les uns préventifs, les autres réactifs, qui nous permettront d'y parvenir.

L'énoncé rappelle à nos employés que le travail quotidien du Commissariat est régi par les règles mêmes qu'il administre et que nous devons concentrer nos efforts sur ce qui est le plus important. Il permet aussi à nos auditoires externes de saisir rapidement l'objectif du Commissariat et ses modes d'action.

En plus de repenser notre énoncé de mission, nous avons rajeuni l'image de marque du Commissariat. Cette nouvelle image de marque traduit le caractère indépendant et impartial de l'institution, la nature de ses activités et les valeurs d'intégrité, de rigueur et de cohérence qui sont au cœur de son travail.

Plan stratégique

Notre énoncé de mission est appuyé par un nouveau plan stratégique pour les trois prochaines années et au-delà. Mes employés l'avaient déjà rédigé avant mon arrivée, mais il s'inscrit dans ma vision, et je l'ai donc adopté.

Le plan détermine des priorités dans trois secteurs clés.

L'éducation et la sensibilisation forment l'un de ces secteurs.

Comme je l'ai mentionné lors de ma dernière comparution, je veux m'assurer que les titulaires de charge publique et les députés de la Chambre des communes détiennent l'information dont ils ont besoin pour comprendre un ensemble de règles somme toute assez complexe et sont en mesure de respecter activement leurs obligations en tout temps. Ainsi, s'ils contreviennent à la Loi ou au Code, ce sera en connaissance de cause.

Nous irons au-delà de l'approche traditionnelle du cours magistral et miserons sur les technologies associées aux nouveaux médias pour les joindre, notamment à l'aide de webinaires et de vidéos en ligne. Nous avons déjà commencé à accroître notre présence sur Twitter. J'ai aussi signé un protocole d'entente avec la commissaire au lobbying assurant la collaboration entre nos commissariats dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, puisque nos deux organisations ont en commun certains groupes d'administrés.

Au cours des mois à venir, nous examinerons tout notre matériel pédagogique et apporterons les améliorations nécessaires.

Lorsque des titulaires de charge publique et des députés demandent conseil au Commissariat, nous cherchons à leur donner une orientation claire et cohérente d'une fois à l'autre. Nous les conseillons également sur la façon de se conformer aux règles et à l'intention derrière celles-ci.

J'ai affirmé sans ambiguïté que j'allais appliquer rigoureusement la Loi et le Code en enquêtant rapidement sur les contraventions potentielles aux deux régimes et en appliquant les sanctions adéquates en cas d'infraction.

De plus, nous utiliserons davantage les médias pour informer le public de notre rôle et de nos activités.

La technologie et la gestion de l'information constituent un autre secteur clé abordé dans le plan stratégique.

Nous avons remplacé notre système de gestion financière et avons commencé à mettre à jour notre système électronique de gestion des cas. Nous comptons aussi procéder à une refonte de notre site Web au cours du prochain exercice.

Enfin, notre plan stratégique s'articule autour d'un troisième secteur clé, l'excellence opérationnelle.

Notre objectif est de maintenir l'excellence opérationnelle du Commissariat, en mettant l'accent sur la responsabilisation, le leadership, l'intégrité, l'intendance et la transparence.

Dans les mois qui viennent, j'ai l'intention de revoir toutes nos politiques et plans et de les mettre à jour au besoin pour y intégrer les pratiques exemplaires de gestion du secteur public.

Je compte aussi rendre nos processus d'enquête et de production de rapport plus efficaces.

Exigences budgétaires

À moins d'une hausse soudaine des pressions sur nos ressources, je crois que le Commissariat pourra s'acquitter de sa mission en 2018-2019 avec le budget de fonctionnement annuel de 6,9 millions de dollars que nous avons demandé.

Les salaires comptent pour la majorité des dépenses, soit 81 %. L'effectif est presque complet, et le taux de roulement du personnel est généralement faible et c'est une bonne chose.

Le Commissariat compte 49 postes au total. La plupart de nos employés, c'est-à-dire 18 d'entre eux, font partie de la Division des conseils et de la conformité. On compte 11 employés à la Division de la gestion corporative, 8 à la Division des communications, de la planification et de la sensibilisation, 8 à la Division des enquêtes et des services juridiques et 4 au bureau du commissaire.

Les dépenses les plus importantes cette année comprennent la mise à jour de notre système électronique de gestion de cas, les changements au registre public, la refonte de notre site Web, la bonification de nos moyens d'éducation et de sensibilisation et la mise en œuvre d'un protocole d'entente avec la commissaire au lobbying.

Avec ces projets et notre charge de travail élevée, je m'attends à ce que nous utilisions l'ensemble du budget demandé pour le présent exercice. Notre surplus pour 2017-2018 est estimé à un peu moins de 2 % du budget, et je m'attends à ce qu'il soit encore plus faible cette année, puisque nous avons fait passer notre fonds de prévoyance de 6 % à 3 %, en grande partie pour payer les augmentations salariales de nos employés. Nous avons l'habitude de suivre les augmentations de salaire moyennes accordées aux employés d'autres institutions parlementaires et de la fonction publique.

Il convient de noter que le budget d'exploitation annuel du Commissariat n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'au moment de sa création, il y a plus de dix ans, et ce, malgré une hausse marquée des interventions. Par exemple, le Commissariat a fourni conseils et orientation 2 898 fois lors du dernier exercice financier contre 2 381 fois lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de près de 22 p. 100. Le nombre de communications du public a aussi grimpé de 2 066 à 2 662 et les demandes d'information des médias sont passées de 315 à 411, soit une augmentation de près de 30 p. 100 dans chaque cas.

Jusqu'à maintenant, nous avons été capables de puiser dans nos budgets existants les sommes supplémentaires associées à l'augmentation considérable de notre charge de travail au fil des ans. À l'instar du volume des demandes de titulaires de charge publique et de députés, tout comme celui des demandes d'information de la part du public et des médias, le nombre de dossiers actifs gérés par le Commissariat a également augmenté. De surcroît, nous avons dû composer avec des coûts plus élevés pour la technologie, les salaires et d'autres besoins.

Nous avons été en mesure d'accomplir tout cela grâce à un solide cadre de gestion interne et à l'adoption de mesures pour rendre nos activités plus efficaces. Par exemple, nous avons récemment mis en œuvre une initiative de bureau sans papier.

Je serai mieux placé cet automne pour déterminer si des fonds supplémentaires seront requis pour m'acquitter de mon mandat l'année prochaine.

Monsieur le Président, voilà qui conclut ma déclaration liminaire. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre aux questions des membres du Comité.